

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS
M.R.C. DE L'ÎLE-D'ORLÉANS

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de **Saint-François-de-l'Île-d'Orléans**, tenue à huis clos à la salle du conseil, située au local 216 du centre le Sillon, 3491, chemin Royal, ce lundi 1^{er} juin 2020 à 20 h 40, sous la présidence de **Madame Lina Labbé, mairesse**.

Sont présents :

- Maude Nadeau, conseillère siège numéro 1 ;
- Lauréanne Dion, conseillère siège numéro 2 ;
- Patrick Morin, conseiller siège numéro 3 ;
- Dominique Labbé, conseiller siège numéro 5 ;
- Murielle Lemelin, conseillère siège numéro 6.

Est absent :

- Gaston Beaucage, conseiller siège numéro 4.

Secrétaire d'assemblée : Marco Langlois, directeur général/secrétaire-trésorier.

ORDRE DU JOUR

1. Résolution - Séance à huis clos ;
2. Ouverture de la séance ;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
4. Adoption du procès-verbal du 4 mai 2020 ;
5. Suivi du procès-verbal ;
6. Correspondance ;
7. Adoption des dépenses et autorisation du paiement des comptes ;
8. Dépôt des rapports financier et du vérificateur pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 ;
9. Dépôt du rapport de la Mairesse sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur au 31 décembre 2019 ;
10. Dépôt du rapport sur l'application du règlement 019-156 sur la gestion contractuelle pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 ;
11. Adoption du règlement 020-161 sur l'utilisation des écocentres de la Ville de Québec ;
12. Résolution - Formation spécifique sur le réseau d'égout municipal ;
13. Résolution - Corporation des camps étudiants du Québec inc. (Camp Saint-François) ;
14. Résolution - Employé travaux publics ;
15. Résolution - Employé entretien des fleurs ;
16. Varia

- a) M.R.C. ;
 - b) Rapports des activités des élus ;
17. Période de questions ;
 18. Clôture de la séance.

020-055

Item 1 Résolution – Séance à huis clos

Attendu le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

Attendu les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 3 juin 2020 ;

Attendu l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

Attendu que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

Attendu qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos tout en respectant la distanciation sociale ;

En conséquence,

Sur proposition de Murielle Lemelin avec l'appui de Dominique Labbé

Il est résolu

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos tout en respectant la distanciation sociale.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

Item 2 Ouverture de la séance

Les membres du conseil présents à l'ouverture de la séance, formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente.

020-056

Item 3 Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sur proposition de Maude Nadeau avec l'appui de Patrick Morin.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

020-057

Item 4 Adoption du procès-verbal de la séance du 4 mai 2020

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai est adopté sur proposition de Lauréanne Dion avec l'appui de Maude Nadeau

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

Item 5 Suivi des procès-verbaux

Item 6 Correspondance

020-058

Item 7 Adoption des dépenses et autorisation de paiement des comptes

Attendu que le directeur général/secrétaire-trésorier a informé les membres du Conseil municipal sur l'état des dépenses effectuées et sur la liste des comptes à payer ;

Attendu que ces informations couvrent la période depuis la séance du 4 mai jusqu'à la séance prévue en juillet 2020 ;

Attendu que la gestion des finances municipales est soumise aux règles établies par le règlement numéro 07-059 ;

En conséquence,

Sur proposition de Patrick Morin avec l'appui de Maude Nadeau,

Il est résolu

Que les dépenses effectuées pour la somme de 58 349,91 \$ soient acceptées ;

Que le paiement des comptes pour la somme de 27 621,03 \$ soit autorisé ;

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

Je soussigné certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites précédemment.

Marco Langlois, DMA

Directeur général/secrétaire-trésorier

020-059 Item 8 **Dépôt des rapports financier et du vérificateur pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019**

Sur proposition de Lauréanne Dion, avec l'appui de Dominique Labbé, il est résolu que le Conseil municipal accepte le dépôt des rapports financiers et du vérificateur pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

020-060 Item 9 **Dépôt du rapport de la Mairesse sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur au 31 décembre 2019**

Dépôt du rapport de la Mairesse sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur au 31 décembre 2019

Tel que stipulé à l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1), Madame Lina Labbé mairesse, dépose son rapport sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur au 31 décembre 2019. Selon le tableau suivant :

Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans
États comparatifs Budgets vs résultats
2018-2019-2020

	2018	2019	2019	2020
	Résultats	Budget	Résultats	Budget
Revenus				
Taxes	724 665 \$	740 583 \$	751 160 \$	753 386 \$
Paiements tenant lieu de taxes	6 235 \$	7 200 \$	7 422 \$	7 350 \$
Services rendus	22 361 \$	13 350 \$	18 962 \$	14 500 \$
Imposition de droits	53 947 \$	11 820 \$	109 095 \$	11 820 \$
Amendes et pénalités	2 510 \$	2 250 \$	2 271 \$	2 250 \$
Intérêts - revenus	5 906 \$	5 000 \$	6 410 \$	6 000 \$
Autres revenus	10 846 \$	3 000 \$	3 379 \$	3 000 \$
Transferts	<u>26 881 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>61 517 \$</u>	<u>4 847 \$</u>
Total des revenus	<u>853 351 \$</u>	<u>783 203 \$</u>	<u>960 216 \$</u>	<u>803 153 \$</u>
Dépenses				
Législation	42 146 \$	57 985 \$	51 984 \$	55 418 \$
Application de la Loi	80 \$	500 \$	- \$	500 \$
Gestion financière et administrative	172 495 \$	161 611 \$	187 735 \$	180 721 \$

Greffe	\$	\$	- \$	- \$
Évaluation	44 909 \$	32 350 \$	21 653 \$	24 900 \$
Autre (Sillon & employé municipal)	182 918 \$	182 942 \$	189 113 \$	183 751 \$
Sécurité publique	186 932 \$	191 744 \$	190 127 \$	187 559 \$
Transport	76 845 \$	61 654 \$	81 692 \$	64 338 \$
Hygiène du milieu	163 469 \$	111 720 \$	164 238 \$	109 822 \$
Urbanisme et zonage	9 595 \$	11 435 \$	10 517 \$	11 561 \$
Loisirs	69 075 \$	37 585 \$	104 771 \$	38 710 \$
Frais de financement	<u>28 597 \$</u>	<u>7 726 \$</u>	<u>32 576 \$</u>	<u>7 922 \$</u>
Total des dépenses	<u>977 061 \$</u>	<u>857 252 \$</u>	<u>1 034 406 \$</u>	<u>865 202 \$</u>
Immobilisations/ Financement et affectations	180 482 \$	74 049 \$	206 292 \$	62 049 \$
Excédent (déficit) de l'exercice	<u>56 772 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>132 102 \$</u>	<u>- \$</u>
Investissements de l'année dans les immobilisations	(26 800) \$	- \$	- \$	- \$
Excédent (déficit) à des fins fiscales	<u>29 972 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>132 102 \$</u>	<u>- \$</u>

De plus, Madame Labbé résume les actions réalisées en 2019 et celles qui sont en cours et seront réalisées en 2020.

2019 Réalisations

- **Centre le Sillon**
 - o Continuer l'amélioration du centre communautaire ;
 - o Terminer la mise à niveau du système de sécurité incendie
- Parc de la Tour du Nordet ; continuer le remplacement de tables ;
- Amélioration du site Web.

2020 Planification

- Poursuite du projet sur le plan d'intervention érosion des berges ;
- Parc de la Tour du Nordet ; terminer le remplacement de tables et réparation de la Tour-du-Nordet ;
- Continuer à travailler sur le dossier du plan de conservation MCC ;
- Organisation de cours de secourisme ;
- Installation de caméra de surveillance dans le secteur du centre le Sillon ;
- Réalisation et mise en ligne d'un vidéo promotionnel de la Municipalité ;
- Ajout de poubelles dans le sentier pédestre, Parc du Quai et renouveler celles des stationnements ;
- Achat camion municipal ;
- Compléter l'amélioration des stationnements au centre le Sillon et le Parc du Quai ;
- Reprofiler l'ensemble des fossés des routes municipales ;
- Refaire le marquage de la route d'Argentenay.

Sur proposition de Murielle Lemelin, avec l'appui de Patrick Morin, il est résolu que le Conseil municipal accepte le Dépôt du rapport de la Mairesse sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur au 31 décembre 2019.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

020-061 Item 10 **Dépôt du rapport sur l'application du règlement 019-156 sur la gestion contractuelle pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019**

Sur proposition de Lauréanne Dion, avec l'appui de Maude Nadeau, il est résolu que le Conseil municipal accepte le dépôt du rapport sur l'application du règlement 019-156 sur la gestion contractuelle pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019.

020-062 Item 11 **Adoption du règlement 020-161 sur l'utilisation des écocentres de la Ville de Québec**

Attendu que la Loi sur les compétences municipales et la Loi sur la qualité de l'environnement confèrent aux municipalités certains pouvoirs dans les domaines de l'environnement, des matières résiduelles, de nuisances et de la salubrité ;

Attendu que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a délégué sa compétence sur les matières résiduelles à la MRC de l'Île d'Orléans ;

Attendu que les citoyens de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans ont accès aux écocentres de la Ville de Québec ;

Attendu que le projet de règlement a été déposé le 4 mai 2020 ;

Attendu qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 4 mai 2020 ;

Attendu que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir reçu copie du présent règlement dans les délais prescrits par la Loi et renoncent à sa lecture ;

En conséquence,

Sur proposition de Dominique Labbé, avec l'appui de Patrick Morin,

Il est résolu

Que le présent règlement numéro 020-161, intitulé « **Règlement sur l'utilisation des écocentres de la Ville de Québec** », soit et est adopté, et qu'il soit statué et décrété ce qui suit, à savoir :

Article 1 Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2 Usagers admissibles

L'utilisation de l'écocentre est strictement réservée aux activités résidentielles. Les matières résiduelles provenant d'une activité institutionnelle, commerciale ou industrielle ainsi que celles provenant d'organismes à but non lucratif ne sont pas autorisées.

Article 3 Utilisation des services de l'écocentre

Pour pouvoir utiliser le service d'écocentre, l'utilisateur admissible doit présenter son permis de conduire au préposé et déclarer le lieu d'où proviennent les matières résiduelles admissibles qu'il apporte.

Article 4 Nombre de visites annuelles permises

La gratuité du service de l'écocentre est limitée à 2 visites dans une même année par adresse d'utilisateur admissible.

Article 5 Tarification par visite supplémentaire

Lorsque le nombre maximum de visites annuelles est atteint, la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans facturera le tarif imposé par la Ville de Québec pour ces visites.

Pour l'année 2020, cette tarification a été établie à 30 \$ par visite citoyenne par la Ville de Québec.

Pour les années suivantes, la tarification sera ajustée selon la tarification établie par la Ville de Québec.

La MRC de l'île d'Orléans fera parvenir à la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans la liste ces utilisateurs en fonction de la facturation établie par la Ville de Québec.

Article 6 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

020-063

Item 12 Résolution - Formation spécifique sur le réseau d'égout municipal

Attendu que les membres du personnel affecté aux travaux publics et en particulier à l'entretien et au suivi du réseau d'égout municipal n'ont pas reçu de formation spécifique au réseau en service ;

Attendu que pour être en mesure de bien gérer notre système une formation dédiée au réseau d'égout de la Municipalité est nécessaire ;

Attendu l'offre reçue de la firme Tetra Tech qui est celle qui a conçu les plans du réseau d'égout ;

Attendu que le règlement numéro 019-156 sur la gestion contractuelle de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans permet l'octroi de ce contrat selon la formule de gré à gré ;

En conséquence,

Sur proposition de Murielle Lemelin avec l'appui de Lauréanne Dion,

Il est résolu

Que l'offre de Tetra Tech pour la formation du personnel affecté aux travaux publics et en particulier à l'entretien et au suivi du réseau d'égout municipal au coût de 4 000 \$ plus taxes soit acceptée.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

020-064

Item 13 Résolution - Corporation des camps étudiants du Québec inc. (Camp Saint-François)

Attendu que la crise actuelle de la COVID-19 a de nombreuses répercussions sur plusieurs aspects de la vie des citoyens de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans ;

Attendu que les entreprises et organismes offrant des services de camps de jour doivent également faire face à plusieurs contraintes en lien avec cette situation ;

Attendu que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a mandaté la Corporation des camps étudiants du Québec inc. (Camp Saint-François) pour offrir les services de camps de jour aux enfants de la Municipalité à l'été 2020 par sa résolution 020-017 ;

Attendu que la Municipalité désire offrir un soutien particulier au camp Saint-François dans les circonstances exceptionnelles de cet été ;

En conséquence,

Sur proposition de Patrick Morin avec l'appui de Maude Nadeau,

Il est résolu

Que soit autorisé le don de quelques tables à pique-nique, provenant du surplus découlant du remplacement des tables du Parc de la Tour-du-Nordet ;

Que la grande salle du centre le Sillon soit prêtée sans frais pour permettre la tenue d'activités lors de journées de pluie ou d'activité spéciale.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

020-065

Item 14 **Résolution - Employé travaux publics**

- **Pour ce point, Maude Nadeau, conseillère au siège numéro 1, déclare un intérêt et quitte la séance.**

Attendu que lors de sa séance ordinaire du 6 janvier 2020, le conseil, par sa résolution numéro 020-012, a embauché Monsieur Claude Lemoine à titre d'employé aux travaux publics pour une période probatoire de 6 mois ;

En conséquence,

Sur proposition de Patrick Morin avec l'appui de Murielle Lemelin,

Il est résolu

Que Monsieur Claude Lemoine soit confirmé à titre d'employé aux travaux publics pour la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans ;

Que Mesdames Lina Labbé, mairesse et Lauréanne Dion, conseillère au siège numéro 2 ainsi que Monsieur Marco Langlois, directeur général/secrétaire-trésorier soient autorisés à signer le contrat de travail, pour et au nom de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, avec Monsieur Lemoine.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

- **Madame Maude Nadeau, conseillère au siège numéro 1, réintègre la séance.**

020-066

Item 15 **Résolution - Employée entretien des fleurs**

Attendu que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans embauche de manière saisonnière et à temps partiel une employée chargée de l'entretien des fleurs dans le secteur du village ;

Attendu que Madame Claudette Labbé qui occupait ce poste depuis de nombreuses années nous a informés de son intention de ne pas continuer ce travail à l'été 2020 ;

En conséquence,

Sur proposition de Lauréanne Dion avec l'appui de Dominique Labbé,

Il est résolu

Que Madame Chantal Perron soit embauchée à titre d'employée responsable de l'entretien des fleurs pour l'été 2020 selon l'échelle salariale en vigueur ;

Que cette nomination soit renouvelable, automatiquement annuellement, après vérification entre Madame Perron et la direction générale ;

Que Madame Claudette Labbé reçoive les remerciements de la Municipalité pour son travail des dernières saisons.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

Item 16 **Varia**

- a) M.R.C. ;
- b) Rapports des activités des élus ;

Item 17 **Période de questions**

Selon les règles de régie interne du Conseil municipal, la période de questions n'a pas lieu puisque la séance est à huis clos. Toutefois, une question écrite a été reçue par courriel et une réponse sera expédiée à la personne par le même moyen.

Item 18 **Clôture de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente déclare la clôture de la séance il est 21 h.

* En signant le présent procès-verbal, la mairesse reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y figurant.